

DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS PAR LE PROJET

D.3.2.1.2- FLORE

Les passages réalisés sur l'aire d'étude en 2023 ont permis de mettre en évidence la présence de 102 espèces végétales dont 91 sont indigènes, ce qui représente environ 6 % de la flore indigène connue. 3 espèces considérées comme « peu fréquentes » en Île-de-France :

- ➔ Une espèce considérée « Rare » : l'Ophrys araignée (Ophrys aranifera) ;
- ➔ Deux espèces considérées « assez rare » : l'Anthyllide vulnérable (Anthyllis vulneraria) et le Calament des champs (Clinopodium acinos)

Tableau 7 : Répartition des espèces par classe de rareté régionale (Ecosphère)

Espèces spontanées			3 % d'espèces peu fréquentes
Non revu récemment (NRR)	0	0%	
Extrêmement rares (RRR)	0	0%	
Très rares (RR)	0	0%	
Rares (R)	1	1%	
Assez rares (AR)	2	2%	
Assez communes (AC)	6	5,8%	
Communes (C)	8	7,8%	
Très communes (CC)	21	20,6%	
Extrêmement communes (CCC)	52	51%	
Rareté indéterminée (?)	1	1%	
Espèces non spontanées ou de statut indéterminé			
Subspontanées, naturalisées, accidentelles (Subsp., Nat., Acc.)	11	10,7 %	
Plantées, cultivées (Cult.)	0	0%	
Statut indéterminé (N. D.)	0	0%	
	102	100%	

102 espèces floristiques ont été recensées sur l'ensemble de l'aire d'étude. Les enjeux floristiques apparaissent comme globalement de niveau « faible ».

D.3.2.2 - FAUNE

Les prospections faunistiques ont été réalisées en avril, mai, juin, juillet, septembre 2023 et en janvier 2024. Elles ciblaient les oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants, les mammifères terrestres, les chirop- tères, les reptiles et les insectes.

D.3.2.2.1 - AVIFAUNE

Vingt-sept espèces d'oiseaux ont été recensées sur l'aire d'étude et ses abords. Parmi ces espèces, on recense :

- ➔ 16 espèces nicheuses sur l'aire d'étude ;
- ➔ 8 espèces nicheuses aux abords ;
- ➔ 3 espèces supplémentaires non nicheuses (erratiques, migratrices, hivernantes).

Tableau 8 : Description des cortèges de l'avifaune nicheuse sur le site (Ecosphère)

Habitats d'espèces		Espèces	Illustration (Écosphère)
7 espèces des milieux boisés et lisières, dont certaines sont :	Ubiquistes des formations boisées	Mésange bleue, Mésange charbonnière, Merle noir, Pinson des arbres, Pouillot véloce, Rougegorge familier	 Fauvette à tête noire
	Liées aux lisières ou sous-bois arbustifs		
	Alignements d'arbres	Pie bavarde	
8 espèces liées aux formations arbustives :	Fourrés, fruticées, haies	Accenteur mouchet, Bruant zizi, Fauvette à tête noire, Fauvette grisette, Hypolaïs polyglotte, Linotte mélodieuse, Rossignol philomèle, Tarier pâtre	 Hypolaïs polyglotte
1 espèce liée aux milieux ouverts (prairies, friches) :	Friche herbacée	Alouette des champs	 Alouette des champs

La majorité des espèces se reproduisent au niveau des zones boisées, des lisières et des milieux arbustifs. Le reste des espèces se répartit sur un cortège d'espèces liées aux friches piquetées d'arbustes et aux fourrés arbustifs.

Seize espèces nicheuses ont été recensées sur l'aire d'étude, représentant 10,5 % de l'avifaune nicheuse régulière en Île-de-France. Cela représente une faible richesse avifaunistique nicheuse, en partie attri- buable à la faible surface de l'aire d'étude (16 ha) et à la prédominance d'habitats peu diversifiés et homogènes, principalement constitués de friches (11,3 ha). Malgré cela, ces milieux demeurent attrac- tifs pour l'avifaune nicheuse, étant donné que l'aire d'étude est située dans un contexte agricole et urbanisé.

Cinq espèces recensées sur l'aire d'étude présentent un enjeu de conservation à l'échelle régionale : Alouette des champs, Tarier pâtre et Linotte mélodieuse (enjeu assez fort), Accenteur mouchet et Hypolaïs polyglotte (enjeu moyen).

L'aire d'étude présente donc un enjeu avifaunistique de niveau « Moyen » (fruticée) à « Assez fort » (fruticée et friche herbacée) réparti sur l'ensemble de l'aire d'étude.

DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS PAR LE PROJET

D.3.2.2.2- MAMMIFÈRES TERRESTRES

Trois espèces de mammifères terrestres ont été recensées sur l'aire d'étude.

Tableau 9 : Description des cortèges de mammifères terrestres (Ecosphère)

Habitats d'espèces	Espèces	Illustrations (Écosphère)
3 espèces liées aux mosaïques d'habitats (boisement et milieux ouverts)	Lièvre d'Europe, Taupe d'Europe, Sanglier	 Lièvre d'Europe

Parmi les trois espèces de mammifères contactées sur l'aire d'étude, toutes sont fréquentes dans la région. Aucune ne présente d'enjeu de conservation.

Les enjeux liés aux mammifères terrestres sur l'aire d'étude sont de niveau « Faible ».

D.3.2.2.3- CHIROPTÈRES

L'aire d'étude a été prospectée en cherchant à évaluer son usage par les chauves-souris en tant que :

- ➔ Gîte potentiel (gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transit) : les arbres en place peuvent accueillir les chauves-souris au niveau de cavités anthropiques ou arboricoles, d'écorces décollées, de branches cassées, etc.
- ➔ Territoires de chasse : les boisements, mais également les parties ouvertes peuvent être exploités par les chauves-souris dans le cadre de leur recherche alimentaire ;
- ➔ Axes de déplacement : les alignements d'arbres et chemins arborés sont généralement des supports de déplacement pour ces espèces.

Dix espèces et 3 groupes d'espèces de chauves-souris ont été identifiés sur l'aire d'étude en 2023, parmi les 20 espèces recensées en Île-de-France. C'est une richesse moyenne.
Parmi les 10 espèces identifiées, on recense :

- ➔ 4 espèces à caractère anthropophile (qui gîtent fréquemment dans le bâti) : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Oreillard gris et Sérotine commune ;
- ➔ 3 espèces inféodées aux boisements (arboricoles) : Noctule commune, Noctule de Leisler et Pipistrelle de Nathusius ;
- ➔ 3 espèces à la fois anthropophiles et arboricoles : Grand murin, Murin à moustaches et Murin de Daubenton.

Plusieurs espèces anthropophiles et arboricoles fréquentent l'aire d'étude comme zone de chasse ou corridor de transit. Aucun bâti ou arbre à potentiel de gîte pour les chauves-souris n'a été identifié sur l'aire d'étude. Dans ce contexte, aucun enjeu stationnel de gîte associé à l'aire d'étude n'a été identifié.

L'aire d'étude est fréquentée par 10 espèces dont les enjeux sont de niveau « faible » à « Fort ». Cependant, aucun gîte bâti ou arboré n'a pu être identifié sur l'aire d'étude.
En conclusion, l'aire d'étude constitue un territoire de chasse et un axe de déplacement pour les chiroptères. L'enjeu lié à ce groupe concerne donc la fonctionnalité et les continuités écologiques (lisières)

L'aire d'étude est fréquentée par 10 espèces dont les enjeux sont de niveau « faible » à « Fort ». Aucun gîte bâti ou arboré n'a pu être identifié sur l'aire d'étude.
En conclusion, l'aire d'étude constitue un territoire de chasse et un axe de déplacement pour les chiroptères. L'enjeu lié à ce groupe concerne donc la fonctionnalité et les continuités écologiques (lisières).

Tableau 10 : Enjeux spécifiques pour les chiroptères sur l'aire d'étude

Espèces	Liste Rouge Régionale	Rareté régionale	Enjeu spécifique régional	Période de contact de l'espèce		Conclusion sur l'usage de l'aire d'étude par l'espèce	Enjeu local
				Eté 08/06/2023	Automne 14/09/2023		
Grand Murin	VU	R	AF	-	Espèce contactée ponctuellement sur l'aire d'étude en transit. Cumul total de 1 contact.	Transit	Pas d'enjeu de gîte
Murin à moustaches	LC	AC	f	-	Espèce contactée sur l'aire d'étude en transit. Cumul total de 4 contacts.	Transit	Pas d'enjeu de gîte
Murin de Daubenton	EN	C	Fo	-	Espèce contactée ponctuellement sur l'aire d'étude en transit. Cumul total de 1 contact.	Transit	Pas d'enjeu de gîte
Murins sp.				Via les sons liés aux « Murins sp. ». Quelques contacts non identifiés du groupe en transit et en chasse. Cumul total de 3 contacts.	Via les sons liés aux « Murins sp. ». Quelques contacts non identifiés du groupe en transit et en chasse. Cumul total de 5 contacts.	Transit, chasse	-
Noctule commune	NT	AC	M	Espèce contactée en transit et en chasse sur l'ensemble de l'aire d'étude. Présence toute la nuit, notamment en début et fin de nuit. Cumul total de 67 contacts.	Espèce contactée en transit et en chasse sur l'aire d'étude. Présence en début et fin de nuit. Cumul total de 20 contacts.	Transit, chasse	Pas d'enjeu de gîte
Noctule de Leisler	NT	AR	M	Espèce contactée en transit et en chasse sur le point E3. Présence toute la nuit. Cumul total de 67 contacts.	Espèce contactée en transit et en chasse sur l'aire d'étude. Présence majoritairement en milieu de nuit. Cumul total de 18 contacts.	Transit, chasse	Pas d'enjeu de gîte
Pipistrelle commune	NT	TC	M	Espèce dominant le peuplement chiroptérologique. Nombreux contacts sur les deux points d'écoute passive. Activité enregistrée toute la nuit. Cumul total de 177 contacts.	Espèce dominant le peuplement chiroptérologique. De très nombreux contacts sur l'ensemble des points d'écoute durant toute la nuit. Forte activité de chasse, transit. Cumul total de 2970 contacts.	Forte activité de transit, chasse	Pas d'enjeu de gîte
Pipistrelle de Kuhl	LC	AC	f	Quelques contacts de l'espèce en transit et en chasse sur l'aire d'étude. Cumul total de 11 contacts.	Forte activité de l'espèce, très majoritairement en chasse le long de la lisière nord (A1). Activité enregistrée durant toute la nuit. Cumul total de 1461 contacts.	Forte activité de transit, chasse	Pas d'enjeu de gîte
Pipistrelle de Kuhl/Nathusius		AC/AR	f/M	-	Via les sons liés aux « Pipistrelles de Kuhl/Nathusius ». Un contact non identifié à l'espèce en transit. Cumul total de 1 contact.	Transit	-
Pipistrelle de Nathusius	NT	AR	M	Quelques contacts de l'espèce en transit et en chasse passive. Présence sur le point E3 en fin de nuit. Cumul total de 7 contacts.	Quelques contacts de l'espèce en transit et en chasse passive. Présence sur l'ensemble de l'aire d'étude. Cumul total de 9 contacts.	Transit, chasse	Pas d'enjeu de gîte
Sérotine commune	VU	AC	AF	Quelques contacts de l'espèce en transit et en chasse. Présence sur le point E2 en milieu de nuit. Cumul total de 3 contacts.	-	Transit, chasse	Pas d'enjeu de gîte
Sérotules		AC/AR	M/AF	Via les sons liés aux « Sérotules ». Quelques contacts non identifiés à l'espèce en transit et en chasse sur l'aire d'étude. Cumul total de 16 contacts.	Via les sons liés aux « Sérotules ». Quelques contacts non identifiés à l'espèce en transit sur le point A1. Cumul total de 2 contacts.	Transit, chasse	-

Liste rouge – DD : Données Insuffisante, LC : Non Concerné, NT : Quasi-menacé, VU : Vulnérable, EN : En Danger, CR : En Danger Critique ;
Rareté - TC : Très Commun, C : Commun, AC : Assez Commun, AR : Assez Rare, R : Rare, TR : Très Rare ; Enjeu – f : faible, M : Moyen, AF : Assez Fort, Fo : Fort, TF : Très Fort.

DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS PAR LE PROJET

D.3.2.2.4- REPTILES

Une espèce de reptiles a été contactée sur l'aire d'étude. Elle représente 7 % des espèces reptiliennes de la région (14 espèces répertoriées en Île-de-France). Cette espèce est fréquemment observée dans la région ; elle ne présente aucun enjeu de conservation.

Les enjeux herpétologiques sont de niveau « faible ».

D.3.2.2.5- LÉPIDOPTÈRES RHOPALOCÈRES (PAPILLONS DIURNES)

Vingt espèces de papillons de jour ont été recensées sur l'aire d'étude. Cela représente 15 % des espèces reproductrices régulières en Île-de-France (135 espèces). Il s'agit d'une richesse spécifique faible, expliquée par la faible diversité des habitats, principalement occupés par la friche herbacée. La majorité des espèces inventoriées fréquente les milieux ouverts herbacés. Plusieurs groupes peuvent être distingués suivant leur habitat de reproduction préférentiel :

- ➔ 2 espèces liées aux boisements ou contextes forestiers : Tristan, Tabac d'Espagne ;
- ➔ 3 espèces des milieux arbustifs plus ou moins ensoleillés, dont certains sont :
 - Polyphages, Belle Dame ;
 - Liées aux arbustes (aubépines, pruneliers) : Citron, Flambé ;
- ➔ 14 espèces des milieux ouverts herbacés plus ou moins secs, dont certaines sont liées à :
 - Diverses Graminées (dactyles, brachypodes...) : Amaryllis, Fadet commun, Mégère, Myrtil, Tircis, Demi-deuil ;
 - Diverses Brassicacées (colza, moutardes...) : Piéride du Navet, Piéride de la rave ;
 - Diverses Fabacées (lotiers, luzernes, genets...) : Argus bleu, Collier-de-coraïl, Souci ;
 - Divers rumex (oseilles) ou plantains : Cuivré commun, Mélitée du plantain ;
 - Diverses malvacées : Hespérie de l'Alcée
 - Diverses Apiacées : Machaon.

Deux espèces présentent un enjeu de conservation.

Tableau 11 : Papillons de jour à enjeu contactés sur l'aire d'étude (Ecosphère)

Nom français (Nom scientifique)	Liste rouge régionale	Rareté Régionale	Enjeu spécifique régional	Remarques sur l'écologie, la répartition et l'état de conservation de l'espèce	Illustration (Écosphère)
Flambé (<i>Iphiclides podalirius</i>)	NT	AC	Moyen	Espèce qui occupe essentiellement les zones de fruticées bien exposées (associée aux prunelliers et arbres fruitiers). Elle est davantage répartie dans le sud de l'Île-de-France ; Espèce « Assez commune » et considérée comme « Quasi menacé » à l'échelle régionale. Elle est protégée au niveau régional. Aire d'étude : 1 individu observé en mai et 2 individus observé en juillet.	
Mélitée du plantain (<i>Melitea cinxia</i>)	LC	AR	Moyen	Espèce assez rare en Ile-de-France, elle recherche les espaces prairiaux riches en plantain. L'espèce semble montrer un regain autour de ses bastions (sud Essonne et Sud Seine-et-Marne). Aire d'étude : 1 individu en mai.	

Statut de menace : CR = En danger critique ; EN = en danger ; VU = Vulnérable ; NT = quasi-menacée ; LC = préoccupation mineure
Statut de rareté :TR = Très Rare ; R = Rare ; AR = Assez Rare ; PC = Peu Commune ; AC = Assez Commun ; C = Commun ; TC = Très Commun

L'Azuré des Coronilles, une espèce à enjeu « Assez fort », a été observée en juillet. Cette espèce n'est pas incluse, car ce papillon ne se reproduit pas sur l'aire d'étude en raison de l'absence de la plante hôte.

Les enjeux lépidoptérologiques de l'aire d'étude sont globalement de niveau « Faible » à ponctuellement « Moyen ».

D.3.2.2.6- ORTHOPTÈRES ET ESPÈCES ASSIMILÉES

Quatorze (14) espèces d'Orthoptères ont été recensées sur l'aire d'étude. Ce cortège d'espèces est typique des milieux ouverts, allant des zones de sol nu aux zones de végétation herbacée dense. Plusieurs groupes peuvent être distingués suivant leur habitat de reproduction préférentiel :

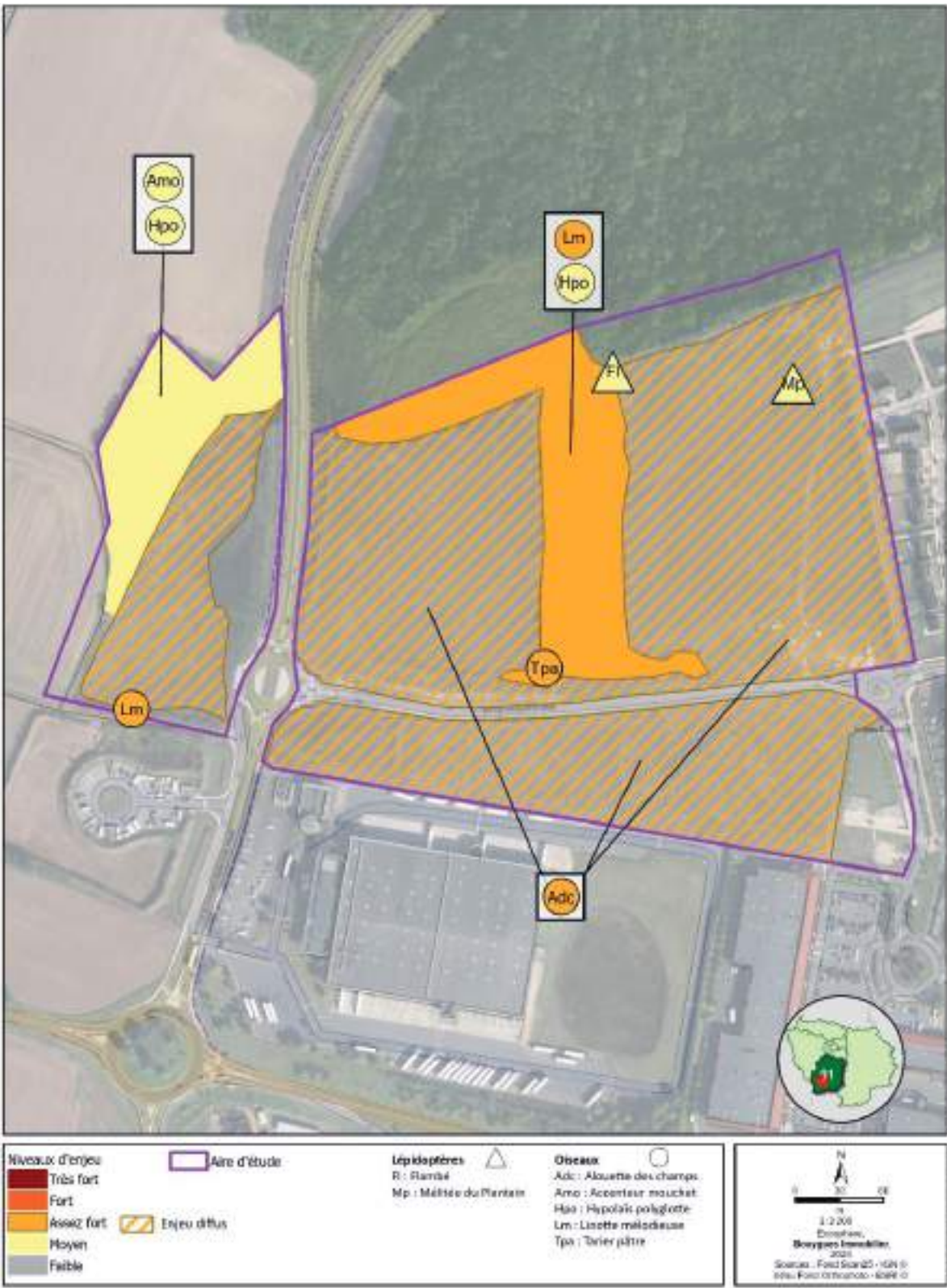
- ➔ 1 espèce des milieux forestiers et leurs lisières : Grillon des bois ;
- ➔ 4 espèces des milieux arbustifs à herbacés :Grande Sauterelle verte, Conocéphale gracieux, Gomphocère roux, Criquet des clairières ;
- ➔ 9 espèces des milieux herbacés plus ou moins clairsemés, dont certaines sont liées préférentiellement aux :
 - Végétations mésophiles (friches, prairies) : Grillon champêtre, Criquet des pâtures, Criquet verte-échine ;
 - Végétations mésoxérophiles (friches, milieux pionniers, milieux calcicoles thermophiles) : Criquet mélodieux, Decticelle chagrinée, Conocéphale bigarré, Criquet duettiste ;
 - Végétations xérothermophiles à végétation clairsemée (tonsures, pelouses, affleurements) : OEdipode turquoise, Caloptène italien.

Ces espèces sont fréquentes en Île-de-France et ne présentent pas d'enjeu de conservation particulier.

Les enjeux liés aux orthoptères sur l'aire d'étude sont de niveau « faible ».

DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS PAR LE PROJET

FIGURE 28 : ENJEUX FAUNISTIQUES (ECOSPHERE)



D.3.3 - ANALYSES DES FONCTIONNALITÉS

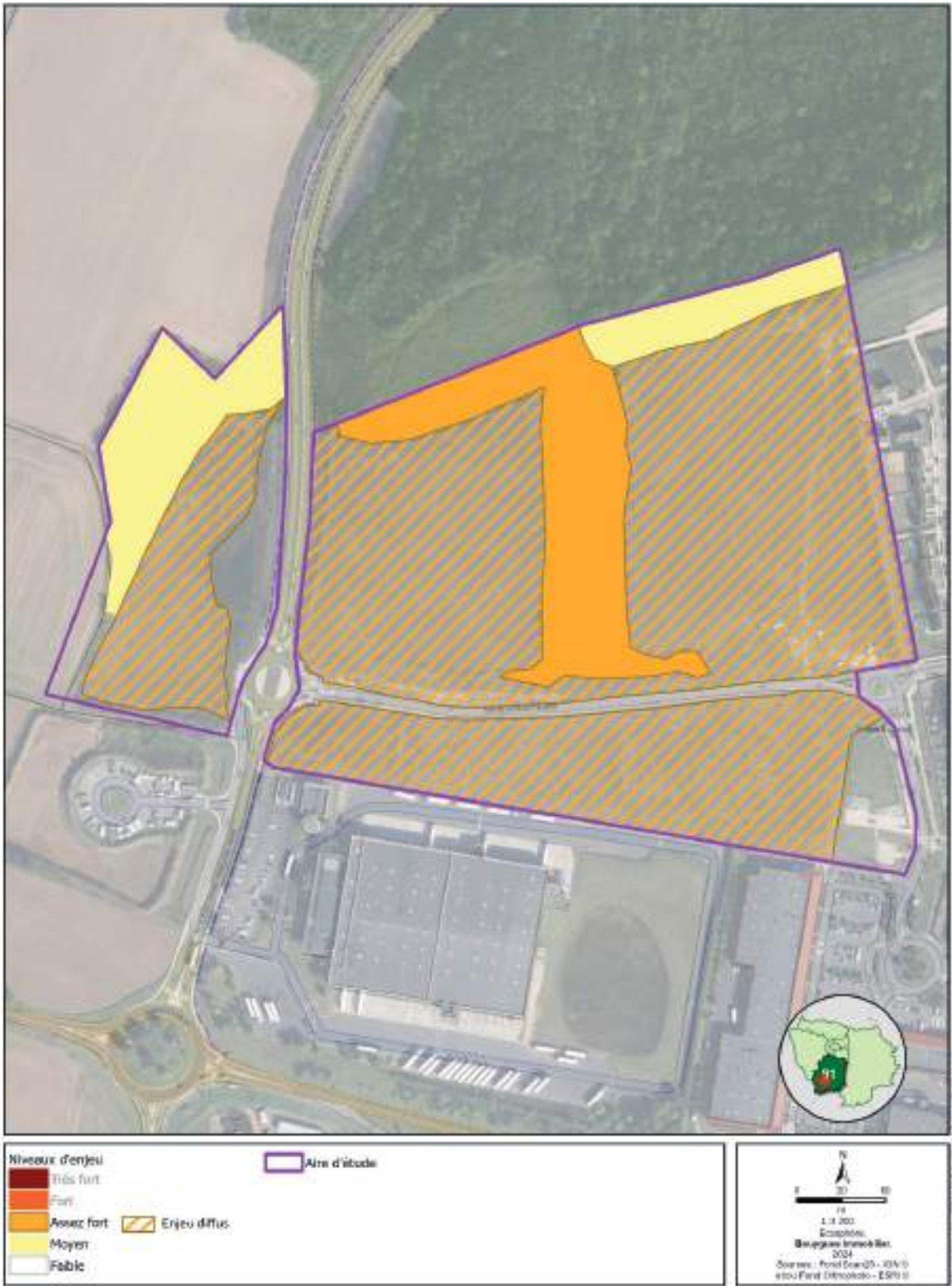
L'aire d'étude s'inscrit dans un contexte local à l'interface entre l'urbanisation et les milieux ruraux. Le tableau ci-après synthétise les enjeux fonctionnels identifiés sur l'aire d'étude. Les fonctionnalités (alimentation, reproduction, repos, corridor...) et les groupes qu'elles concernent sont commentés.

Tableau 12 : Analyse fonctionnelle (Ecosphère)

Grands types d'habitats	Ensemble d'habitats ou d'éléments paysagers	Commentaire
Formations ligneuses	Boisement rudéral	Le boisement, notamment la lisière nord, est un axe de déplacement et une zone de chasse préférentielle pour les chauves-souris. De plus, ce milieu offre localement des capacités d'accueil pour les espèces communes liées aux oiseaux.
	Fruticée / formation à Genêt	La fruticée est favorable à la reproduction et à l'alimentation d'une diversité d'oiseaux nicheurs tels que la Linotte mélodieuse et l'Hypolaïs polyglotte, caractéristiques de ce milieu. Le nombre de couples nicheurs reste important par rapport à la faible surface de ce milieu.
Formations herbacées	Friche herbacée	L'enjeu fonctionnel concerne uniquement la friche herbacée. Cet habitat constitue un îlot de milieu herbacé au sein d'une matrice agricole et urbaine. Elle est notamment attractive pour l'entomofaune et les oiseaux insectivores et granivores comme l'Alouette des champs.
	Culture	
Formations anthropiques	Parc / Pelouse urbaine	Les milieux anthropisés de l'aire d'étude ne présentent pas d'enjeu fonctionnel particulier.
	Route	

DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS PAR LE PROJET

FIGURE 29 : SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES (ECOSPHERE)



D.3.4 - SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Tableau 13 : Synthèse des enjeux écologiques (Ecosphère)

Habitat	Enjeu habitat	Enjeu flore	Enjeu faune	Bilan habitat/flore/faune	Analyse fonctionnelle	Enjeu écologique global
Friche herbacée	Faible	Faible	<u>1 espèce à enjeu « Assez fort » :</u> Alouette des champs <u>1 espèce à enjeu « Moyen » :</u> Mélicée du plantain	Assez fort (diffus)	Habitat d'espèces (reproduction et alimentation)	Assez fort (diffus)
Fruticée	Faible	Faible	<u>2 espèces à enjeu « Assez fort » :</u> Linotte mélodieuse Tarier pâle <u>3 espèces à enjeu « Moyen » :</u> Flambé Hypolaïs polyglotte Accenteur mouchet	Moyen à Assez fort	Habitat d'espèces (reproduction et alimentation)	Moyen à Assez fort
Fourré à Genêt à balais	Faible	Faible	Faible	Faible	-	Faible
Boisement rudéral	Faible	Faible	Faible	Faible	Enjeu fonctionnel pour les chiroptères en lisière	Moyen en lisière
Culture	Faible	Faible	Faible	Faible	-	Faible
Pelouse urbaine	Faible	Faible	Faible	Faible	-	Faible
Voirie	Faible	Faible	Faible	Faible	-	Faible

La répartition des enjeux écologiques globaux est indiquée dans la carte ci-après.

DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS PAR LE PROJET

FIGURE 30 : SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES (ECOSPHERE)



Une représentation cartographique a été réalisée malgré la multiplicité des habitats et des espèces. Elle n'est pas le reflet d'une parfaite représentation de la réalité, mais tend à s'y approcher tout en permettant une lecture facilitée.

D.3.5 - ENJEUX RÉGLEMENTAIRES

On recense 18 espèces protégées sur l'aire d'étude dont :

- 13 oiseaux nicheurs : Accenteur mouchet, Bruant zizi, Fauvette à tête noire, Fauvette grisette, Hypolaïs polyglotte, Linotte mélodieuse, Pinson des arbres, Pouillot véloce, Rossignol philomèle, Rougegorge familier, Tarier pâtre, Mésange bleue, Mésange charbonnière ;
- 1 reptile : Lézard des murailles ;
- 4 insectes : Mélitée du Plantain, Flambé, Conocéphale gracieux et OEdipode turquoise.

Parmi les 18 espèces protégées recensées sur l'aire d'étude, 6 présentent un enjeu de conservation sur l'aire d'étude.

Tableau 14 : Répartition des espèces protégées sur l'aire d'étude

Espèce	Habitat		
	Boisement rudéral	Friche herbacée	Fruticée
Faune			
Oiseaux nicheurs			
Accenteur mouchet			x
Bruant zizi			x
Fauvette à tête noire			x
Fauvette grisette			x
Hypolaïs polyglotte			x
Linotte mélodieuse			x
Pinson des arbres	x		
Pouillot véloce	x		
Rossignol philomèle			x
Rougegorge familier	x		
Tarier pâtre			x
Mésange bleue	x		
Mésange charbonnière	x		
Reptiles			
Lézard des murailles		x	
Lépidoptères			
Mélitée du Plantain		x	
Flambé			x
Orthoptères			
Conocéphale gracieux		x	
OEdipode turquoise		x	
TOTAL	5 espèces	4 espèces	9 espèces

DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS PAR LE PROJET

D.3.6 - ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

2 espèces exotiques envahissantes avérées implantées (EAI) et 1 avérées émergentes (EAE) ont été inventoriées dans l'aire d'étude : le Robinier faux-accacia (*Robinia pseudoacacia*), le Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*) et l'Erable negundo (*Acer negundo*).

Aucune espèce animale exotique envahissante au titre des arrêtés de 2018 et 2020 n'a été inventoriée sur l'aire d'étude.

FIGURE 31 : ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (ECOSPHERE)



D.3.7 - ZONES HUMIDES

À titre d'information, une étude regroupant les différents volets de la loi sur l'eau a été réalisée par le cabinet GREUZAT. (cf. Annexes).

Une étude de délimitation Zone Humide complète est jointe en annexe.

Le cabinet Greuzat a été missionné pour statuer sur la présence de zones humides sur des terrains situés sur la commune d'Étampes. Le périmètre d'étude est localisé en enveloppe d'alerte de zones humides de classe C définie par la DRIEAT.

Au regard de la version en vigueur du 24 juillet 2019, les critères pédologiques et floristiques sont à prendre en compte pour cette détermination. 28 sondages pédologiques ont été réalisés et 13 placettes floristiques représentatives ont été définies en juin 2023.

Au regard des inventaires, il n'a pas été identifié de zone humide avérée sur les terrains d'étude, conformément à la réglementation.

Le site n'est concerné par aucune zone humide d'après les investigations menées.

FIGURE 32 : ABSENCE DE ZONE HUMIDE AVÉRÉE (CABINET GREUZAT)

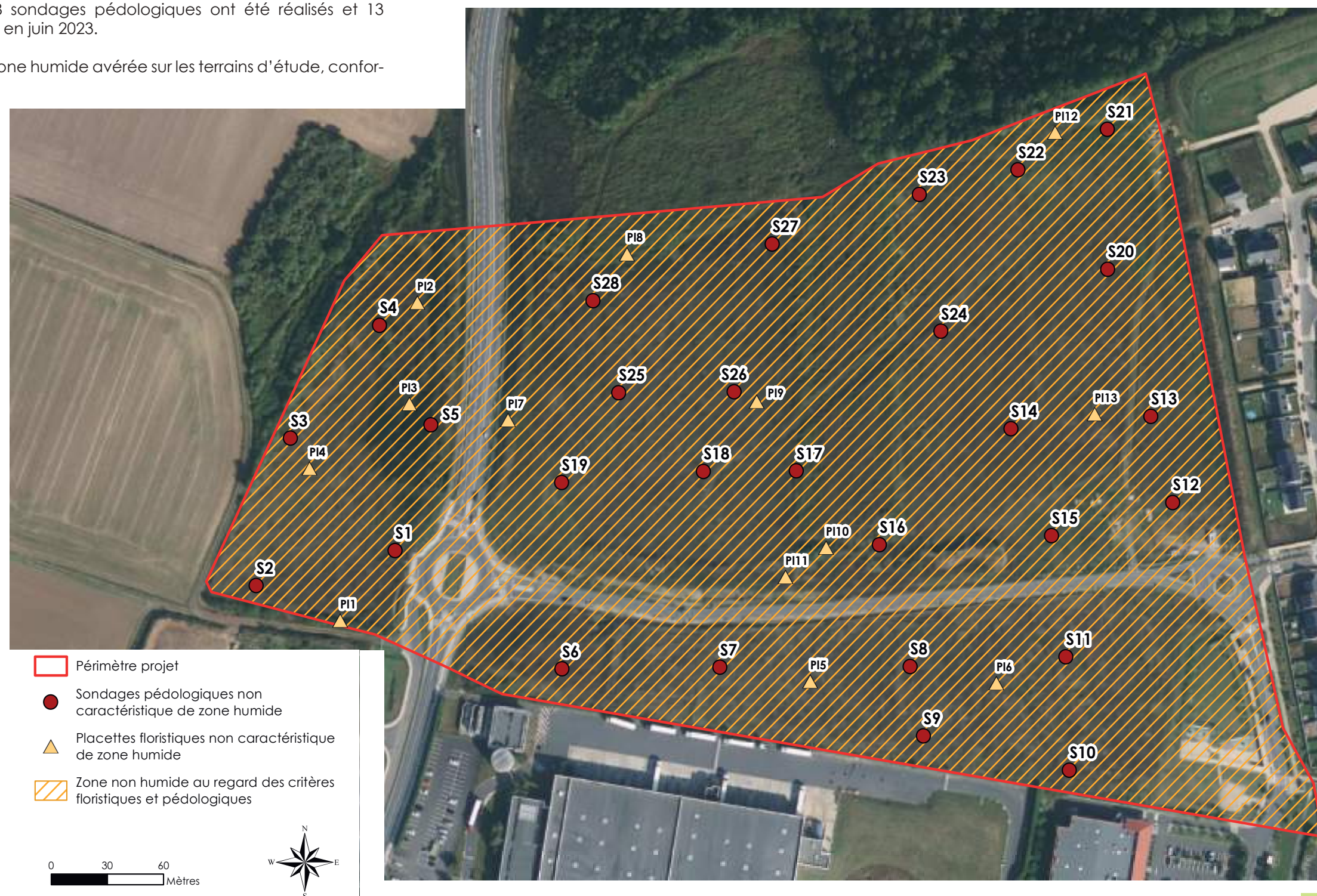
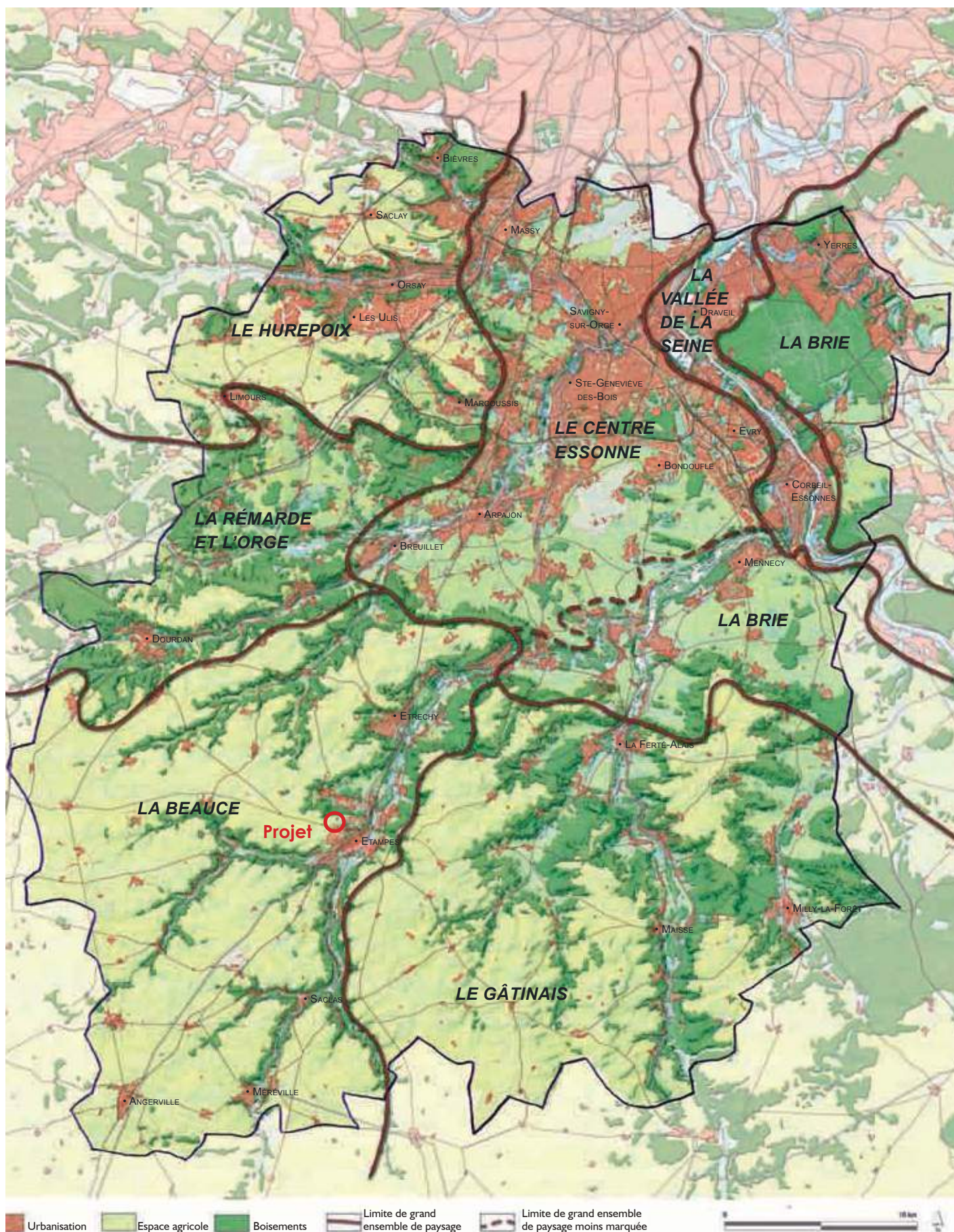


FIGURE 33 : LES 7 GRANDS ENSEMBLES DE PAYSAGES ESSONNIENS (GUIDE DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS DE L'ESSONNE, 2013)



D.4 - CONTEXTE HUMAIN ET CADRE DE VIE

D.4.1 - PAYSAGE

Le département de l'Essonne s'inscrit à la croisée de quatre grands pays :

- Le Hurepoix ;
- La Brie ;
- Le Gâtinais ;
- La Beauce.

Ces pays s'appuient sur la rencontre des socles géologiques de deux grands plateaux de la Beauce (au Sud-Ouest) et de la Brie (au Nord-Est). L'hydrographie a permis de découper le grand plateau de la Beauce en sous-entités bien distinctes grâce aux vallées de la Rémardie et de l'Orge au Nord et la vallée de la Juine au Sud.

Le projet se situe dans le grand ensemble paysager de la Beauce, à proximité de la vallée de la Juine que la ville d'Etampes surplombe.

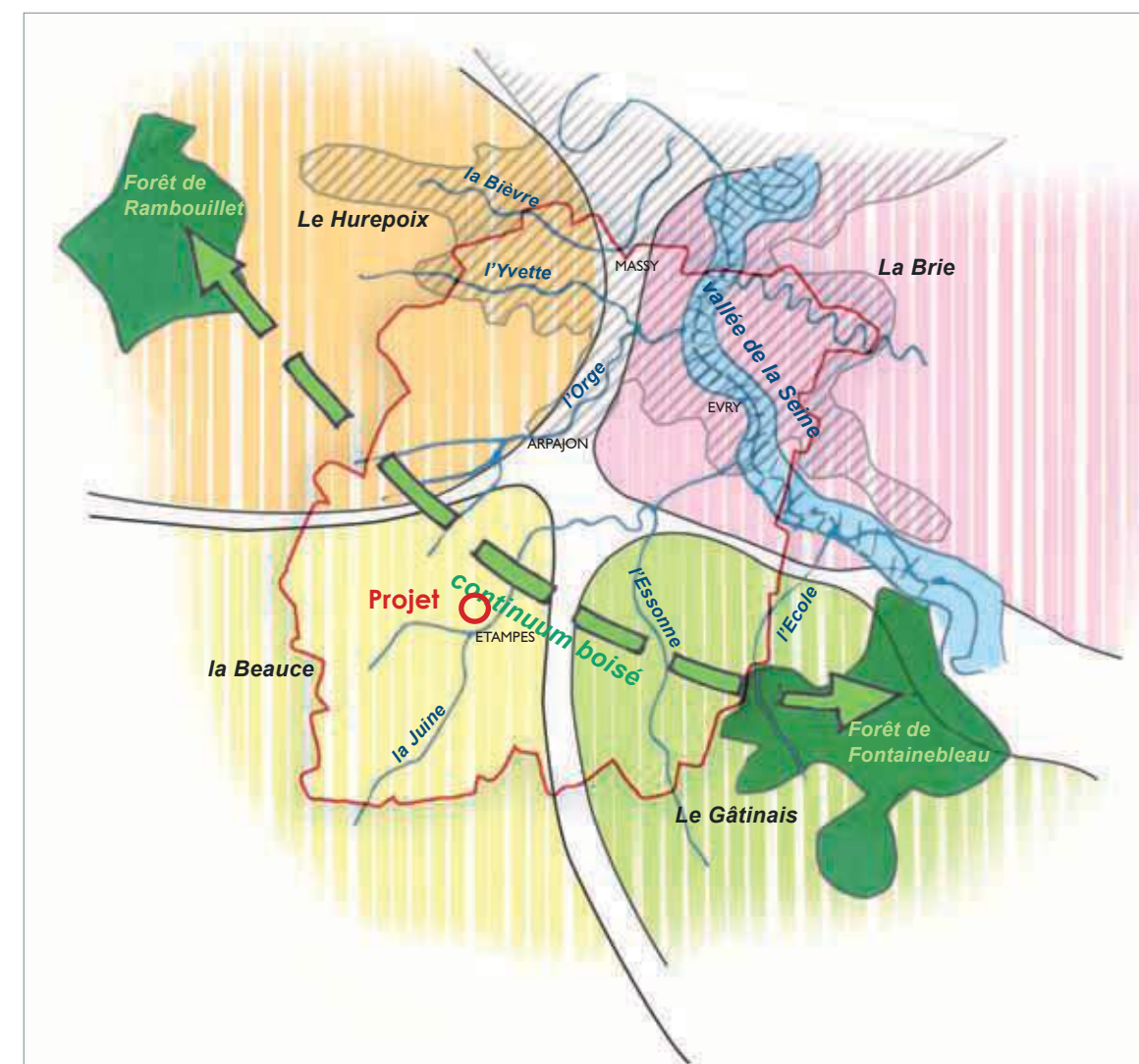


FIGURE 34 : L'ESSONNE AU CARREFOUR DE 4 GRANDS PAYS (GUIDE DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS DE L'ESSONNE, 2013)



1- Plateau de Beauce et ses typologies végétales (alignement d'arbres de la RD191).



2- Ferme isolée du plateau de Beauce.



3- Vallée de la Juine (site inscrit) à Morigny-Champigny.

D.4.1.1 -ENTRE PLATEAU ET VALLÉE

Le plateau de Beauce, qui couvre toute la partie Sud de la région parisienne et s'étend jusqu'en Eure-et-Loir, est marqué par ses très vastes et monumentales étendues planes.

Au droit de la Beauce Essonnienne, la présence de la vallée de la Juine qui entaille le plateau procure une diversité de paysage et d'ambiances contrastées avec une alternance de grands openfields assez plats et des secteurs plus ondulés sous l'influence des affluents et de la vallée assez prononcée.

La Juine sépare la Beauce Essonnienne de la Beauce-Gâtinais.

La ville d'Étampes est assise en rive gauche de la Juine, à la fois en partie basse de la vallée et sur le plateau de la Beauce Essonnienne.



Vue d'Étampes entre vallée et plateau (Source: Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne)



Les typologies végétales qui dessinent les motifs de ce grand ensemble paysager sont essentiellement liées à l'agriculture, avec ses mosaïques de grandes parcelles cultivées qui donnent toute sa place au ciel.

Chaque élément vertical y prend donc toute son importance : éléments bâtis (château d'eau, ferme, clochers,...), alignements d'arbres soulignant une route (comme la RD 191), bosquets,...

Si les villages se concentrent essentiellement au creux des vallées, le plateau est également habité, notamment par des hameaux ou fermes isolées épars.

Les boisements de coteau qui soulignent les vallées se perçoivent parfois depuis le plateau et assurent de véritables repères paysagers.

Implanté en limite Ouest de l'urbanisation d'Étampes, le projet se trouve au contact direct avec ces paysages ruraux de grands espaces ouverts du Plateau de Beauce.

Au Nord, la vallée sèche de Brières-les-Vallées assure la limite du site. Les boisements du coteau jouent un rôle important de filtre visuel entre le bourg et son église classée et le site du projet. Néanmoins, des échanges visuels sont possibles avec le versant opposé, les fermes des Poêlées et le GR11.

Malgré la présence des sites inscrits de la Vallée de la Juine, des Vallées de la Chalouette et de la Louette et des sites classés du Bois de Guinette, du Parc de Jeurre et de la Juine et ses abords (cf chapitre «D.4.2 - PATRIMOINE CULTUREL»), page 153 le périmètre d'étude n'est concerné par aucun statut de protection au titre des sites paysages.



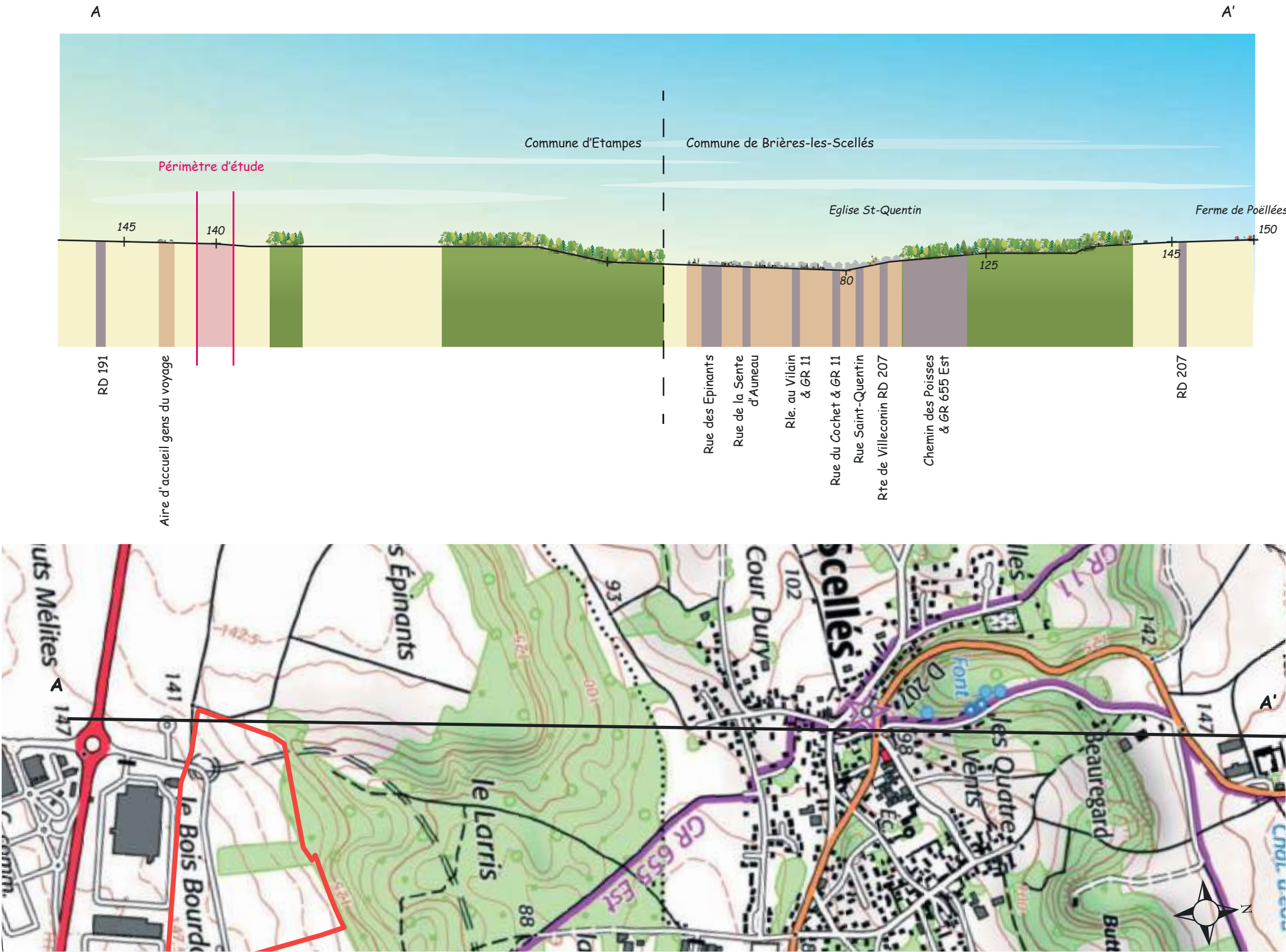
4- Vue sur le projet depuis le GR11-GR655 Est, secteur des Poêlées.



5- Plateau de Beauce et vallée sèche de Brières-les-Scellés.

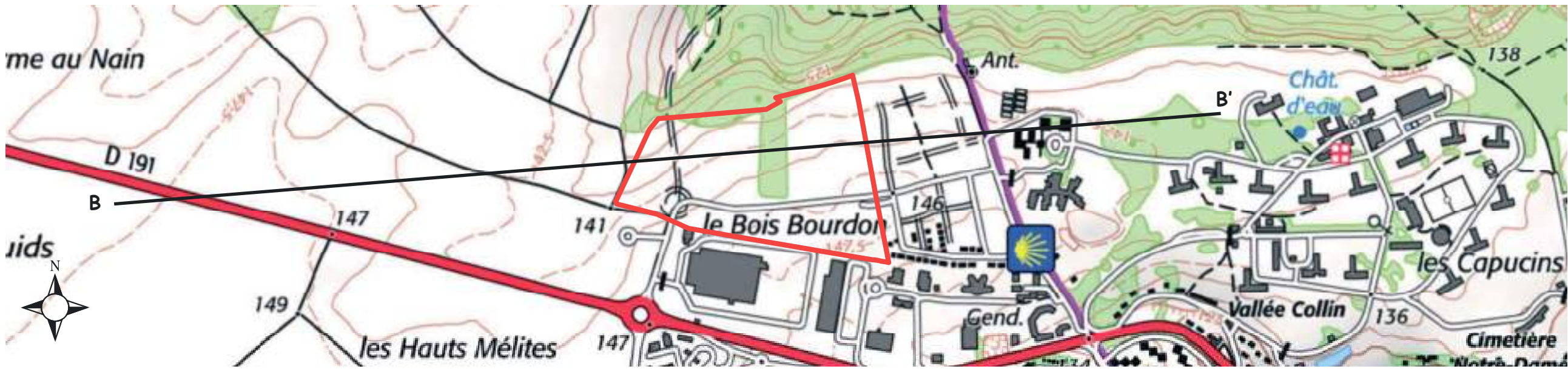
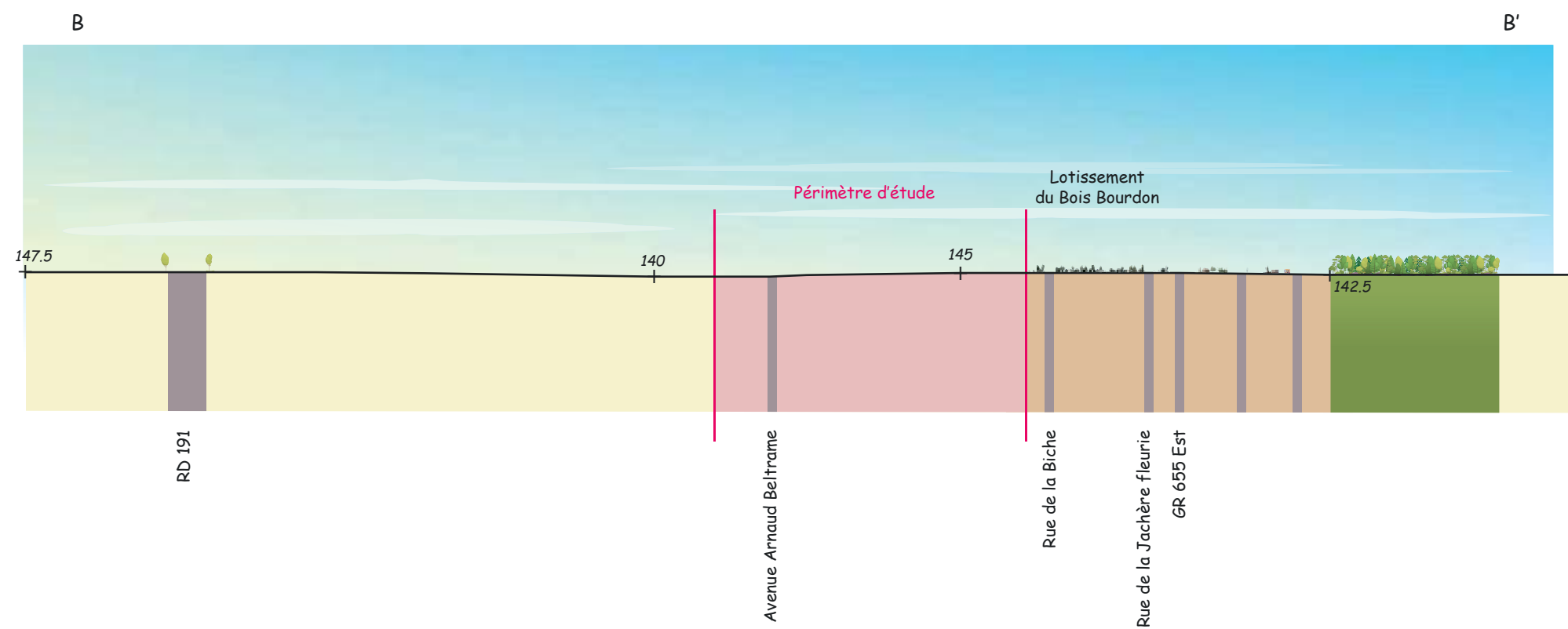
DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS PAR LE PROJET

FIGURE 35 : COUPE AA'



DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS PAR LE PROJET

FIGURE 36 : COUPE BB'





1 et 2- Typologie végétale de prairie plus ou moins piquetée d'arbustes du secteur Sud.

D.4.1.2 - CONTEXTE PAYSAGER LOCAL

Le projet d'aménagement urbain s'inscrit sur le plateau, dans la continuité du tissu pavillonnaire et commercial de la frange Nord de l'agglomération.

Les terrains se décomposent en trois parties distinctes :

- un secteur au Sud de la rue de la Fauvette Grise ;
- un secteur au Nord de la même rue ;
- un secteur Ouest, de l'autre côté de l'avenue Arnaud Beltrame.

Au Sud, le projet est directement au contact des grandes parcelles de la zone d'activités. Les immenses bâtiments de logistiques et commerciaux dessinent une ligne d'horizon urbain bien spécifique.



4- Zone commerciale en limite du projet.

Au Sud-Est, l'échelle des grandeurs se rapproche de la taille humaine avec un jardin pour enfants qui annonce les quartiers pavillonnaires.

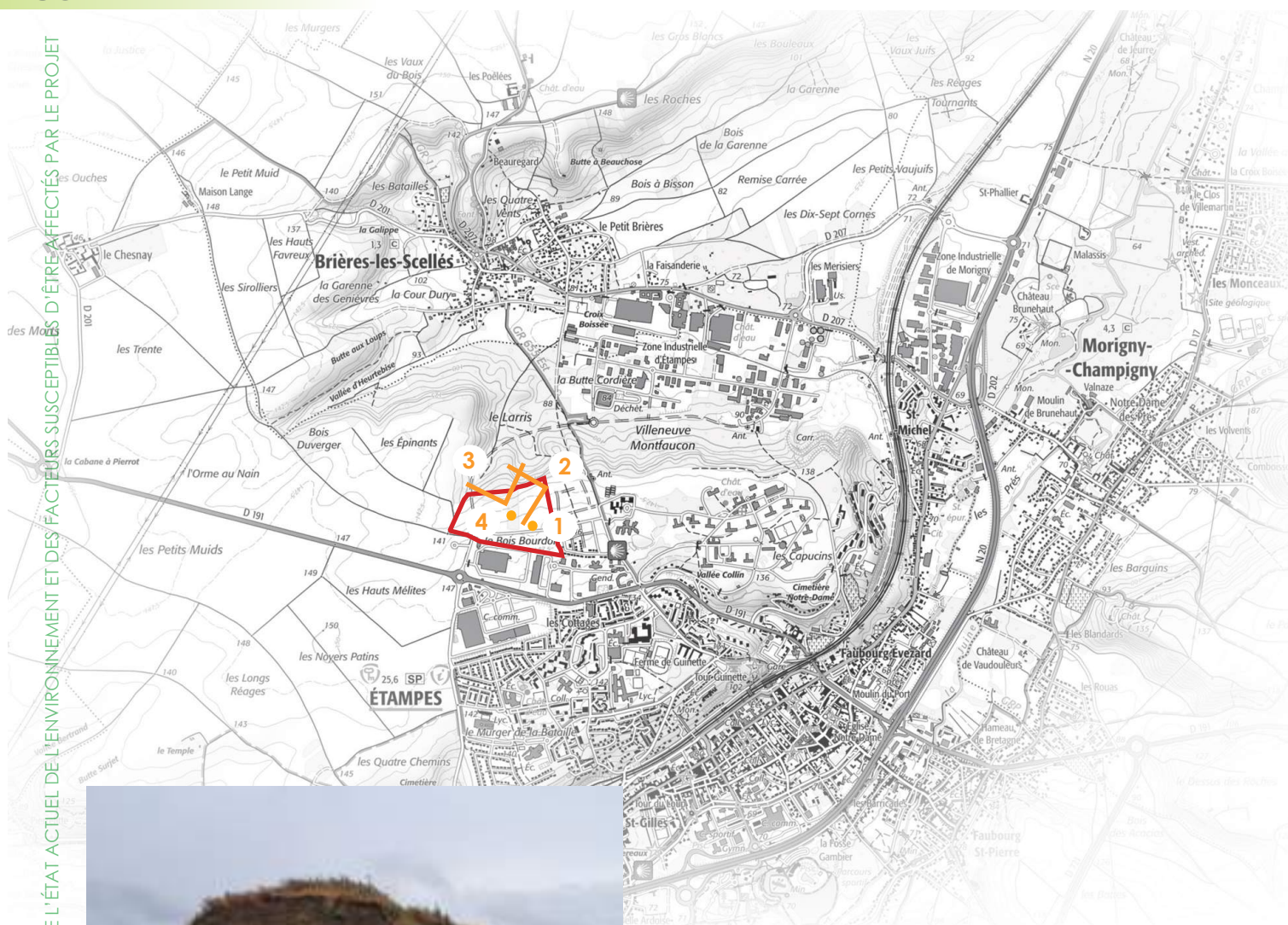
Le motif paysager de ce secteur Sud est très rural avec ses grands espaces ouverts marqués par un enrichissement des anciennes terres cultivées. Des arbustes et jeunes chênes commencent à coloniser la prairie très ponctuellement.



5- Secteur Sud au contact de la zone commerciale et logistique.



3- Secteur Sud, un jardin d'enfants annonce le quartier pavillonnaire voisin au Sud-Est.



1- Stock de terre en attente.



2- Le secteur Nord est limité par le boisement du coteau laissant filtrer des vues sur la vallée sèche de Brières-Les-Scellés.

De l'autre côté de la rue de la Fauvette Grise, le secteur Nord du plateau amorce une légère déclivité vers la vallée sèche de Brières-les-Scellés. Si les boisements du coteau affirment la limite Nord du site, en période hivernale et en l'absence de frondaison, on peut apercevoir le village en contrebas et le coteau opposé avec les fermes des Poêlées.

Dans ce secteur Nord aussi, le motif paysager reste très agricole. Cependant, l'ancien boisement du plateau laisse l'empreinte de rejets arbustifs et boisés qui rappelle la progression des forêts de coteau sur le haut du versant et qui est encore lisible sur la carte IGN.

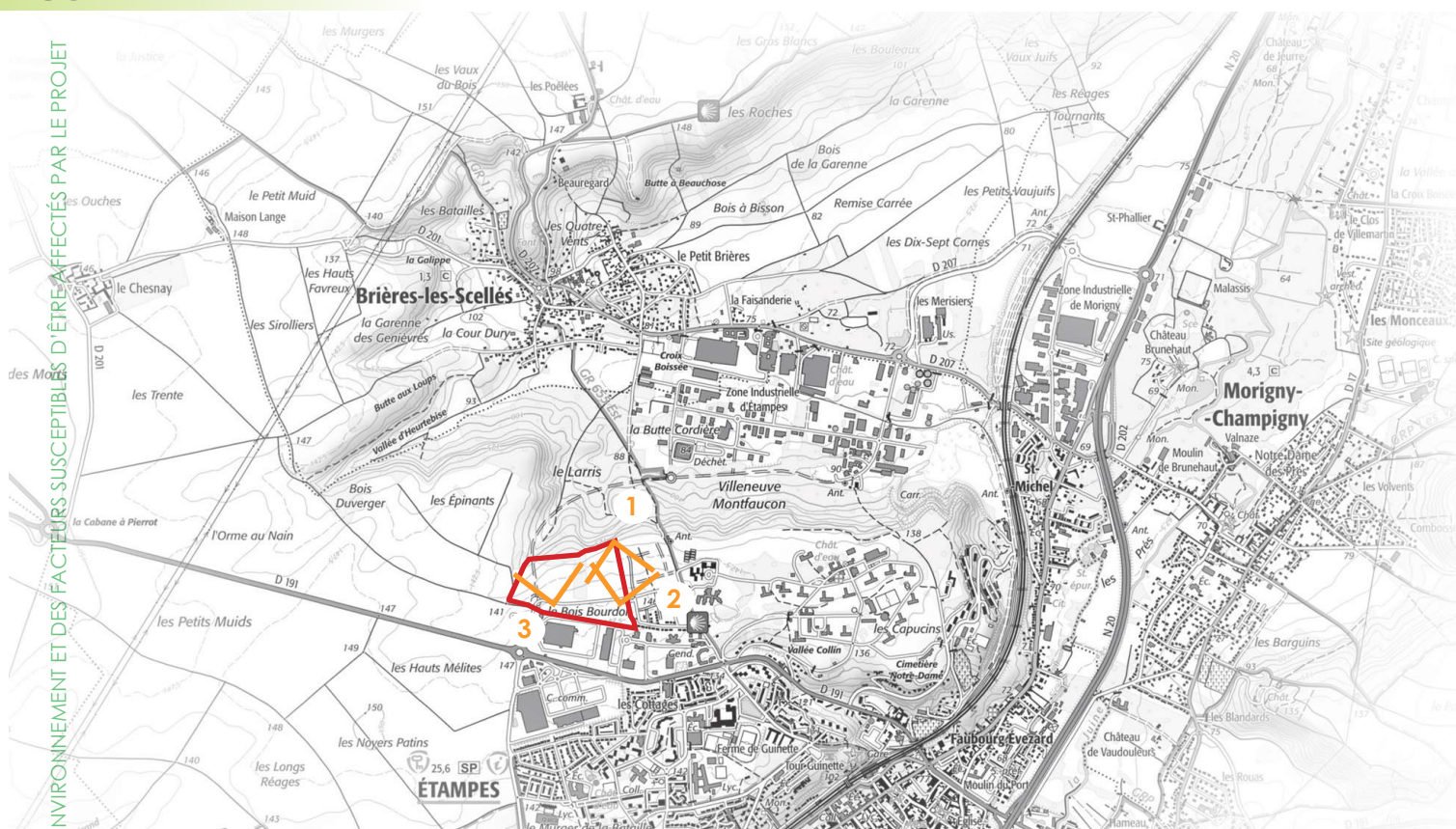
Des stocks de terre végétale témoignent de l'évolution du site vers l'urbanisation en attente de l'avancement des aménagements.



3- Rejets arbustifs de l'ancien boisement.



4- Brières-Les-Scellés.



1- Secteur Nord au contact de la zone pavillonnaire en limite Est du projet.



2- Le secteur Nord est séparé de la zone pavillonnaire par un merlon.



3- Amorce de la déclivité vers la vallée de Brières-les-Scellés.



1- Secteur à l'Ouest de l'Avenue plantée Arnaud Beltrame.



2- Secteur Ouest en amont du thalweg naturel souligné par les haies et fourrés et dominant le plateau de Beauce.

L'essentiel du projet urbain d'habitations se trouvera dans l'enveloppe dessinée par le tracé de la déviation dénommée Avenue A. Beltrame. Celle-ci rejoint le village de Brières-les-Scellès en suivant un thalweg naturel. Elle est soulignée par un double alignement d'arbres à l'instar de la RD 191.

À l'Ouest de cette avenue, les terrains la jouxtant seront dédiés à des équipements. Ils correspondent à la partie amont de ce thalweg. La topographie en déclivité explique notamment la présence de haies et fourrés en limite des anciennes parcelles agricoles, sur les terrains peu cultivables.

Ce secteur Ouest surplombe légèrement le plateau de Beauce et embrasse un vaste horizon lointain vers l'Ouest et vers le Nord. Il représente la future nouvelle frange urbaine d'Etampes qui sera perceptible depuis les points de vue lointains, notamment depuis la RD 191.

Le site concerné par le projet d'aménagement urbain appartient au grand ensemble du Plateau de Beauce, à proximité de la Vallée de la Juine que l'agglomération d'Étampes surplombe. Les terrains objet du projet s'étendent sur le plateau, dans l'enveloppe urbaine d'Étampes délimitée :

- au Nord par la Vallée sèche de Brières-les-Scellés et les boisements de coteau qui filtrent les vues lointaines ;
 - à l'Est, par le quartier pavillonnaire de Bois Bourdon ;
 - au Sud, par le quartier commercial et logistique ;
- à l'Ouest, par l'avenue A. Beltrame et le thalweg naturel qui permet de dégager les horizons lointains vers le plateau de la Beauce Essonnienne.

Malgré la présence des sites inscrits de la Vallée de la Juine, des Vallées de la Chalouette et de la Louette et des sites classés du Bois de Guinette, du Parc de Jeurre et de la Juine et ses abords, le périmètre d'étude n'est concerné par aucun statut de protection au titre des sites paysages.

Les terrains se décomposent en trois parties distinctes :

- un secteur au Sud de la rue de la Fauvette Grise, prairie plus ou moins piquetée d'arbustes en contact direct avec le tissu urbain d'échelle très vaste de la zone commerciale et logistique ;
- un secteur au Nord de la rue de la Fauvette Grise, prairie au contact de la zone pavillonnaire du Bois Bourdon et marquée par les fourrés témoignant de l'ancien boisement de plateau ;
- un secteur Ouest, de l'autre côté de l'avenue Arnaud Beltrame, prairie en rebord de thalweg dominant le Plateau de Beauce Essonnienne et dessinant la future frange urbaine perceptible notamment depuis la RD 191.

Le site se trouve en limite entre paysages de grands horizons dégagés du Plateau de la Beauce Essonnienne et l'univers, plus intimiste, de la Vallée de la Juine et de la vallée sèche de Brières-les-Scellés. Sa position en bordure d'agglomération implique également des notions de mixité de tissus urbains et de dessin de la nouvelle silhouette de la ville d'Étampes.

L'ensemble de ces typologies paysagères confèrent au projet des sensibilités d'échelles diverses :

- A l'échelle éloignée : des perceptions visuelles lointaines depuis l'Ouest et les axes routiers principaux (comme la RD 191) mais aussi un surplomb de la vallée de sèche de Brières-les-Scellés qui offre des échanges visuels sur le bourg et son patrimoine et sur le coteau opposé et le GR11/655 Est.
 - À l'échelle plus rapprochée, des typologies d'espaces ouverts (prairies en friche) caractérisent les terrains, mais sont marquées néanmoins par des fourrés témoignant de la présence de l'ancien boisement du plateau et des boisements du coteau qui offrent notamment un rôle de filtre visuel entre le bourg de Brières et le projet.
- La proximité et les besoins de continuité du tissu urbain pavillonnaire et commercial nécessiteront une couture adaptée pour assurer la perméabilité, la qualité de cadre de vie et la mixité des différents usages de ce nouveau quartier.

Niveau de sensibilité	Moyen	Le périmètre de la demande n'est concerné par aucun paysage institutionnalisé. • A l'échelle élargie, c'est principalement la question de l'intégration paysagère de la nouvelle frange bâtie de l'agglomération qui est essentiellement perceptible depuis le plateau de Beauce à l'Ouest et la vallée de Brières-les-Scellés, y compris depuis le GR 11/655 Est, au Nord. • A l'échelle rapprochée, les sensibilités vont être principalement, liées à la couture et la mixité avec le tissu urbain environnant et ses axes de circulations : • la proximité des habitations pavillonnaires du Bois Bourdon à l'Est ; • la proximité du secteur logistique et commercial au Sud ; • la traversée de la rue de la Fauvette Grise ; • la proximité de l'avenue A. Beltrame, à l'Ouest.
-----------------------	-------	--